

SMASH RAEC

Brochure sur le régime d'asile européen commun
(RAEC)



3 Rosen gegen Grenzen
Août 2024



D'immenses prisons pour 120'000 personnes en Italie, en Espagne et en Grèce, des décisions d'asile dans un délai de 12 semaines, et la Turquie comme pays tiers sûr ?

Le 10 avril 2024, le Parlement européen et les États membres de l'UE ont décidé de réformer le régime d'asile européen commun (RAEC). Les frontières extérieures de l'UE sont principalement impactées par les réformes, qui devraient entrer en vigueur en 2026. Une grande partie des exilé:es seront à l'avenir retenu:es dans des camps fermés aux frontières extérieures de l'UE, leur demande d'asile traitée dans des procédures rapides, ou d'emblée rejetée pour être renvoyé:es dans des «pays tiers sûrs».

Cette réforme a été applaudie par des politicien:nes européen:nes, la qualifiant de «succès historique -pour l'Union européenne, pour une nouvelle politique migratoire solidaire, et pour la protection des droits humains ».¹

Il nous semble évident que cette (pas si) nouvelle politique migratoire n'est pas solidaire : elle est profondément inhumaine et raciste. Elle ne protège pas les humains, elle œuvre à

ancrer et protéger le capital et les rapports de pouvoir globaux.

Le nouveau pacte du RAEC est une entrave au droit d'asile et une accélération de la militarisation des frontières extérieures de l'UE.

La réforme se base en total sur 10 règlements et contient une longue liste d'articles. Leur mise en œuvre va certainement durer des années, et beaucoup de choses ne sont pas encore claires.

Comme nous ne pouvons pas entrer dans le détail sur tous les aspects, nous vous présentons trois éléments de la réforme qui nous préoccupent le plus.

Nous sommes un groupe de personnes qui essaie de comprendre les changements en cours et leurs significations concrètes.

1. Procédures aux frontières
2. Les «pays tiers sûrs»
3. Règlement de crise

1. Déclaration de la ministre de l'Intérieure allemande (SPD) Nancy Faeser

1

LES PROCÉDURES AUX FRONTIÈRES ET LA DÉTENTION AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES

Un des changements principaux qu'instaure la réforme du RAEC est la création des procédures aux frontières.

Des prisons pour 120'000 personnes devraient être construites aux abords des frontières extérieures de l'UE. Bien que celles-ci soient sur le sol européen, les détenu:es ne sont juridiquement pas encore entrées sur le territoire.

Toutes les personnes qui aimeraient entrer dans l'UE sont emmenées dans ces camps ou elles sont soumises à un filtrage dans les 7 premiers jours. Leurs données biométriques

ainsi que leurs éventuels documents sont enregistrés dans la base de données EURODAC². Après ces 7 jours, les personnes sont redirigées vers une procédure accélérée ou une procédure d'asile régulière.

Parce que les personnes ne sont pas considérées comme «entrées», elles n'ont pas le droit de quitter le camp pour toute la durée du filtrage ainsi que de la procédure aux frontières.

La procédure aux frontières est une procédure accélérée qui dure au maximum 12 semaines. Les personnes en procédure n'ont pas accès à un:e

représentant:e juridique, seulement à un conseil juridique. Il n'est pas possible de faire recours contre la décision de la procédure frontalière.

Concrètement, cela signifie que les personnes exilé:es doivent défendre leur raison d'exil dans des délais très courts et dans des conditions de vie indigne.

Quels critères définissent qui est concerné par les procédures frontalières ?

- ▶ Venir de pays d'origine avec un taux de protection de 20% ou moins.
- ▶ Être entré:e par un pays tiers sûr³.
- ▶ Avoir trompé ou empêché intentionnellement l'établissement de leur identité pendant le filtrage, soit représenter un risque pour la sécurité selon le filtrage.

Les conditions sont telles que presque toutes les demandeur:es d'asile sont soumises à cette procédure. Le but est clair : maintenir un contrôle constant sur les personnes, du premier jour d'arrivée à leur expulsion (ou jusqu'à l'improbable décision d'asile positive). Théoriquement, plus personne ne devrait pouvoir entrer

dans l'union européenne sans être passée par ces prisons.

2. La base de données EURODAC enregistre jusqu'à présent les empreintes digitales et les dates d'entrées. Désormais, elle devrait aussi stocker les images faciales, les copies de pièces d'identités, ainsi que toutes les données personnelles disponibles. Toutes ces données seront accessibles aux autorités pénales des pays concernés.
3. Ceci n'est pas obligatoire. L'état responsable de la procédure d'asile peut décider de son application. Actuellement, tout laisse à croire que de nombreux états en feront usage.

2

PAYS TIERS SÛR

«sûrs», elle ne devra plus faire de procédure d'asile et pourra simplement renvoyer les personnes vers des états tiers.

La réforme du RAEC établit un examen préalable pour statuer sur la «recevabilité» d'une demande d'asile. Les personnes qui ont déjà obtenu un statut de protection en dehors de l'UE ou qui ont un «lien fort» avec un pays tiers sûr peuvent être totalement exclues des procédures aux frontières.

Elles seront alors expulsées vers un pays tiers sûr pour y déposer leur demande d'asile.

Pour être qualifié de pays sûr, il suffit qu'une partie du territoire remplisse les critères.

Le passage dans un pays sûr n'est pas considéré comme lien fort, la durée est décisive.⁴

Les critères pour un «état tiers sûr» ont été tellement allégées par la commission de l'UE, que même la Turquie compte comme «pays sûr», ce qui est complètement absurde

et sanguinaire. L'État turque torture systématiquement dans ses prisons, réprime massivement entre autre les personnes kurdes, les groupes politiques ainsi que les personnes queers.

Cela signifie que des personnes exilées de Syrie ou d'Afghanistan, qui ont fui leurs pays par la Turquie,⁵ pourraient y être renvoyés sans examen individuel de leur demande d'asile. Bien qu'il existe des rapports confirmant des renvois de la Turquie vers la Syrie.

De nombreux pays le long des routes d'exil comme la Turquie, la Tunisie ou des pays du Sahel pourraient devenir des pays tiers sûrs. Ça semble donc très improbable de ne pas croiser l'un de ces pays sur la route vers l'UE. Si l'UE réussit à considérer beaucoup de ses pays voisins comme

4. La durée de ce séjour ne nous est pas connue.

5. Et y ont passé quelques temps.

3

RÈGLEMENT DE CRISE

Le règlement de crise contient de nombreuses dérogations qui permettent un durcissement massif. Un état membre peut demander la déclaration d'une crise, sur laquelle le Conseil de l'UE se prononce ensuite sur proposition de la Commission. Il ne peut pas décider seul. Au vu de l'ambiance politique actuelle dans le Conseil, de telles demandes pourraient être régulièrement acceptées, pour finalement passer d'un règlement de crise à une nouvelle normalité.

Il y a trois scénarios de crise :

1. "Les situations de force majeure : imprévisibles et inhabituelles, qui rendent impossible à un état de faire face à ses obligations en matière de droit d'asile (p.e. des catastrophes naturelles).

2. Les «arrivées massives» : le seuil d'«arrivées massives» n'a cependant pas été chiffré.

3. Les cas d'«instrumentalisation» : Une crise peut être décrétée si d'autres états ou des acteurs non-étatiques essaient de déstabiliser un état en laissant des personnes à la frontière ou en les y amenant. L'exemple le plus connu d'une telle «instrumentalisation» est la situation à la frontière polonaise-biélorusse, depuis l'automne 2021 jusqu'à aujourd'hui.⁶

L'impact sur les règlement sus-mentionnés lors de la mise en vigueur du règlement de crise est drastique. Tout d'abord, les procédures frontalières peuvent durer 18 semaines au lieu de 12. En cas d'«arrivées massives», les procédures

frontalières deviennent obligatoires pour toutes les personnes réfugiées dont les pays d'origine génèrent un taux de protection moyen allant jusqu'à 50% (au lieu de 20% normalement). En cas d'«instrumentalisation», toutes les demandes sont examinées par les procédures frontalières.

Si le sauvetage maritime venait à être considéré comme instrumentalisation, un règlement de crise pourrait être appelé. Ce qui signifierait que toutes les personnes rescapées de ce bateau tomberait sous le joug des procédures frontalières.

6. En juillet 2021, le président biélorusse Lukaschenko annonce l'ouverture de ses frontières vers la Pologne. Les exilé:es en route vers l'Ouest sont exposées à des violences systématiques des gardes-frontières polonais et biélorusses.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

La mise en pratique de nombreux éléments de cette réforme sont incertains, et pour certains aussi improbables.

En même temps, beaucoup d'aspects énoncés existent déjà, que ce soit les camps sur les îles grecques, les pushbacks massifs ou les renvois vers la Turquie.

Mais maintenant, tout ça a reçu une base juridique. Des articles et des procédures qui, il y a quelques années, seraient apparues comme des fantaisies de quelques politicien:nes populistes d'extrême droite, ont aujourd'hui été approuvées par une majorité de l'UE. Bien que cela ne soit pas surprenant dans le contexte politique actuel et les droites montantes, ces changements palpables nous ont laissé perplexes, impuissant:es, mais surtout : *en colère*.

En colère, non pas seulement contre cette réforme, mais contre l'ensemble du Régime Antiasile d'une Europe Cloisonnée.⁷

En colère contre tous les états européens, qui participent aux guerres du monde entier, exploitent les terres et les humains, les poussant à l'exil parce que leurs bases d'existence sont détruites.

Nous nous opposons au système dans son ensemble. Nous ne voulons pas des aspects positifs de la réforme, nous ne voulons pas d'amélioration au sein du RAEC, nous voulons un monde sans frontière.

Et nous savons qu'il n'y pas d'état qui est assez fort, et de grillage assez haut, pour le rendre infranchissable. Parce qu'il y a toujours eu des gens qui ne se sont pas laissé intimider, et il y en aura toujours.

Cette brochure est vouée à engendrer un intérêt grandissant pour la réforme du RAEC.

Réfléchissons ensemble comment passer de la colère aux actes, pour lutter contre le nouveau pacte.

7. Régime Antiasile d'une Europe Cloisonnée est un terme que nous avons repris de la coalition «NoREAC». Il y a de nombreux groupes et structures qui travaillent sur la réforme et s'y opposent, tentent de la contrer et de la modifier par la voie parlementaire. Bien que nous choisissons un autre chemin, nous considérons ces essais comme précieux et nous nous voyons dans une lutte commune.



Reste informé:e !

consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/02/08/asylum-and-migration-reform-eu-member-states-representatiives-green-light-deal-with-european-parliament/

borderviolence.eu/app/uploads/New-Pact-Final-Outcome.pdf

ecre.org/editorial-migration-pact-agreement-point-by-point/

solf.ch/sites/default/files/2024-05/2024_02_Solf-Bulletin_FR_WEB.pdf

3rgg.ch

#nogeas #stopgeas #gegenlager